

Informations sur le projet de loi 11 et le perfectionnement professionnel des enseignants

Les enseignants de la Colombie-Britannique craignent que le projet de loi 11 limite les possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants, et supprime ou limite leur autonomie dans leurs choix de perfectionnement professionnel.

Contexte

Tout au long de l'histoire de l'éducation publique en Colombie-Britannique, les enseignants se sont soutenus les uns les autres en créant et en offrant une grande variété de possibilités de perfectionnement professionnel (PP). Il existe actuellement un réseau dynamique et réactif de soutien au perfectionnement professionnel dirigé par les enseignants.

Les membres de la Fédération des enseignantes et des enseignants la Colombie-Britannique estiment que:

- Les enseignants ont une responsabilité continue de participer au perfectionnement professionnel. Ce processus de croissance permet aux enseignants, individuellement et collectivement, pour améliorer leur pratique professionnelle.
- Les plans de perfectionnement professionnel doivent être guidés par les besoins des enseignants et ceux de leurs élèves.
- Le perfectionnement professionnel le plus approprié et efficace pour les enseignants est seulement possible s'ils ont l'autonomie professionnelle de le choisir.
- Le perfectionnement professionnel doit être financé de manière adéquate avec les soutiens nécessaires pour y accéder.
- L'apprentissage fondé sur la recherche-personnalisé pour les élèves mis en avant par le ministère de l'Éducation dans le nouveau programme devrait être le même que celui pour l'apprentissage professionnel des enseignants.

Beaucoup d'enseignants qui ont fourni des activités de perfectionnement professionnel dans leur syndicat local ont vu leurs postes réduits ou coupés complètement. Les inégalités dans la province comprennent l'accès aux ressources de perfectionnement professionnel entre les zones rurales et urbaines.

Soutien actuel de la FECB pour le perfectionnement professionnel en Colombie-Britannique

La FECB soutient et délivre du perfectionnement professionnel pour tous les enseignants de la Colombie-Britannique par le biais de:

- plus de 30 associations professionnelles de spécialistes et de leurs communautés d'apprentissage
- des activités des chapitres d'APS et des associations locale de spécialistes à travers la province
- des programmes développés par des représentants du PP local, encourageant un PP autogéré et réflexif
- le programme d'ateliers de la FECB offrant un large éventail de PP partout dans la province.

Les préoccupations concernant le projet de loi 11

Le projet de loi 11 est une solution fabriquée pour un problème inexistant. Une approche imposée par le gouvernement au perfectionnement professionnel qui met l'accent sur le respect et la validation d'organismes extérieurs fait peu pour soutenir le perfectionnement professionnel des enseignants. Des coûts inutiles considérables seraient engagés pour développer la bureaucratie nécessaire pour administrer ce modèle idé type "identique pour tous", un modèle à la fois inefficace et mal informé sur les besoins réels des salles de classe.

Les enseignants prennent déjà part à un minimum de 25 heures de perfectionnement professionnel par an, il est donc difficile de comprendre la nécessité d'une réglementation supplémentaire. Beaucoup d'enseignants de la Colombie-Britannique ont des diplômes et des qualifications au-delà des exigences de certification, souvent via des cours suivis en fin de semaine ou en été. Les types ou les heures de perfectionnement professionnel obligatoire ne favorisent pas un apprentissage professionnel significatif.

Le ministère dit qu'il y aura un vaste processus de consultation de deux ans autour du projet de loi 11 et le perfectionnement professionnel. Les enseignants espèrent que ces discussions porteront sur les besoins réels des enseignants et des élèves, plutôt que n'imposeront un processus coûteux et inefficace sur un système déjà surchargé.